

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2023

RELATIVE AU CONTENTIEUX DU STATIONNEMENT PAYANT - (N° 736)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL6

présenté par
M. Labaronne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« décision »,

insérer les mots :

« individuelle relative au forfait de post-stationnement ou au titre exécutoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.